



COMMUNIQUE DE PRESSE

PSE LOGISTIQUE DE CONFORAMA : LA MOBILISATION PORTE SES FRUITS !

Grâce à la mobilisation des salariés et aux revendications portées par **FORCE OUVRIERE**, la direction de Conforama a revu nettement à la hausse les conditions de départ des salariés victimes du PSE, et notamment le montant de l'indemnité supra-légale (ISL).

Après plus de 30 jours de débrayage sur le site de Saint-Georges d'Espéranche, après 6 réunions de négociation durant lesquelles des manifestations de colère se sont déroulées devant le siège social de Conforama, le montant de l'ISL est ainsi passé, graduellement, de la misère initiale de 0,25 mois à 2 900 € par année d'ancienneté.

Dans ces conditions, tout en déplorant la logique capitaliste qui a conduit une entreprise à fermer un entrepôt sans autre raison que la maximisation des profits, **FORCE OUVRIERE**, organisation syndicale responsable, a décidé de signer l'accord qui entérine ces mesures.

Sans cet accord majoritairement signé par les organisations syndicales, les salariés auraient perdu tous les avantages âprement négociés. Ils pourront ainsi quitter l'entreprise la tête haute et dans des conditions dignes.

La Section fédérale du commerce & VRP de la FEC-FO et la Section FO Conforama félicitent les salariés de Saint-Georges d'Espéranche pour leur courage et leur ténacité durant ces semaines de lutte qui ont porté leurs fruits.

Paris, le 19 mars 2024

Contacts :

Jacques MOSSE-BIAGGINI, Délégué Syndical Central FEC-FO Conforama France : 06 61 55 31 68

Salim RADJAH, Délégué Syndical FO Conforama Logistique : 06 28 37 88 33

Manuel AIRES, Représentant Syndical FEC-FO auprès du CSEC Conforama France : 06 50 24 64 15

Mouloud HAMMOUR, Secrétaire FO du CSEC Conforama France : 06 23 79 92 25

Gérald GAUTIER, Secrétaire général de la section Commerce & VRP de la FEC-FO : 06 60 86 28 29